

TRIBUNAL D'INSTANCE DE ROCROI, GREFFE DE RUMIGNY

1959 - 1960

99W 1 - 3

Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en 2014 par Jean-Luc SOFISTI, adjoint administratif. Il a été revu et actualisé du point de vue de la description archivistique.

Établi par Dominique DUCRET, adjointe administrative
sous la direction d'Éric MONTAT, conservateur du patrimoine

Charleville-Mézières

2026

Présentation générale du fonds

Identification :

Référence	99W 1 - 3
Intitulé	Tribunal d'Instance de Rocroi, greffe de Rumigny.
Dates extrêmes globales	1959-1960
Niveau de description	Sous-fonds
Importance matérielle	1 boîte, 0,05 mètre linéaire.

Contexte :

Nom du producteur France. Tribunal d'instance (Rocroi, Ardennes)\Greffe (Rumigny, Ardennes)

Histoire administrative du producteur Dans le cadre de la réforme de la justice de 1958, les justices de paix (une par canton) sont supprimées. Une petite partie d'entre elles sont remplacées par des tribunaux d'instance (ordonnance n°58-1273 du 22 décembre 1958 relative à l'organisation judiciaire).

La réforme de carte judiciaire décidée en 2007 par la ministre de la Justice, Rachida Dati, aboutit à la suppression de 178 tribunaux d'instance et juridictions de proximité. Dans les Ardennes, cela conduit à la suppression des tribunaux d'instance de Rethel, Rocroi, Fumay et Vouziers.

Le 1er juillet 2017 entrent en vigueur les dispositions de l'article 15 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle qui transfèrent les audiences du tribunal de police, relevant jusqu'alors des tribunaux d'instance, aux tribunaux de grande instance.

Historique de la conservation des documents Les documents ont été trouvés dans une benne au tribunal de grande instance de Charleville Mézières.

Modalités et date d'entrée Versement en juin 2001.

Contenu et structure :

Présentation du contenu Le versement se compose de jugements de police, de procès-verbaux de gendarmerie et de bordereaux d'inscription de privilèges.

Tris, éliminations réalisées Sans objet

Accroissements Sans objet

Mode de classement Le classement a été réalisé par typologie documentaire puis par ordre chronologique.

Conditions d'accès et d'utilisation :

Conditions d'accès Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le Code du patrimoine (art. L. 213-1 à L. 213-8).

Conditions de reproduction et de réutilisation Les conditions de reproduction sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par le règlement de réutilisation des données publiques voté par le Conseil départemental des Ardennes.

Langue et écriture des documents Français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques Sans objet

Instruments de recherche Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en 2014 par Jean-Luc SOFISTI, adjoint administratif. Il a été revu et actualisé du point de vue de la description archivistique.

Sources complémentaires :

Existence et lieu de conservation des originaux Sans objet

Existence et lieu de conservation de copies Sans objet

Sources complémentaires dans le service des archives et hors service Les sources complémentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.

Bibliographie Les sources documentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.

Contrôle de la description :

Notes de l'archiviste Jean-Luc SOFISTI

TRIBUNAL D'INSTANCE DE ROCROI, GREFFE DE RUMIGNY.

Règles ou conventions

Norme générale-internationale de description
archivistique (ISAD-G) publiée par le Conseil
international des archives en 1994, 2e édition en 1999.

Date de la notice

20 juin 2014

TRIBUNAL D'INSTANCE DE ROCROI, GREFFE DE RUMIGNY.

99W 1	Jugements : minutes.	1959
99W 2	Gendarmerie : procès-verbaux.	1959
99W 3	Inscriptions de privilège sur warrants agricoles : bordereaux.	1960